



SECTION



NORD

Compte-rendu CAPL Recours B 6 juillet 2018
EVALUATIONS DES CONTROLEURS
AU RECOURS !!!

La CAPL de recours en évaluation 2018 (gestion 2017) des contrôleurs s'est déroulé le 6 juillet sous la présidence du chef de pôle ressources et conditions de travail.

1219 agents B ont été évalués en 2018 contre 1155 en 2017.

12 collègues ont sollicité un recours devant l'autorité hiérarchique (26 en 2017) et 9 ont maintenu leur demande en CAPL (17 en 2017) dont 4 dossiers défendus par FO DGFIP. Cela représente une baisse de 50 %.

FO DGFIP 59 s'inquiète de cet effondrement des recours, dans un contexte où le gouvernement affirme sa volonté d'instaurer une rémunération au mérite, où les promotions par liste d'aptitude se réduisent à peau de chagrin et où l'affectation au choix devient peu à peu la norme.

Lors de l'examen des dossiers, FO DGFIP a constaté une fois de plus l'extrême indigence des motivations fournies par le président de la CAPL pour justifier le rejet des demandes des collègues.

Les élus nationaux FO DGFIP A avaient d'ailleurs relayé ce regret (voir notre article sur notre site web du 18 décembre 2017 : Déclaration liminaire CAPNationale recours en révision des inspecteurs : le Nord se distingue !!! qui vise « l'attitude désinvolte d'un AGFIP »)

Le président de la CAPL a par ailleurs perdu pied en cours de séance, cherchant à intimider les représentants FO qui défendaient les collègues, en répétant que «les propos seront notés au PV» . Si les élus FO DGFIP assument toujours les propos tenus en séance , ces interruptions de parole nuisent bien évidemment à la défense du dossier de l'agent ainsi

qu'à la sérénité des débats dont le Président est censé être le garant. Quant à la retranscription exacte des échanges au procès-verbal de cette CAPL, les élus FO y veilleront.

Comme lors d'autres instances, l'administration n'a pas été en mesure de motiver son refus d'accéder à certaines des demandes légitimes parfaitement légitimes et motivées de la part des agents.

Ces collègues ne demandent que la reconnaissance de leur mérite.

Le simple fait de solliciter un recours pour ce motif démontre d'ailleurs leur implication. Ils ont pourtant été déboutés de leurs demandes arbitrairement, le président se contentant de considérer les affirmations de l'évaluateur comme la vérité sans chercher à apprécier les faits.

En décembre dernier, cette même attitude avait obligé 12 collègues inspecteurs à solliciter un recours en CAPN. 9 d'entre eux avaient été défendus par FO et 8 avaient obtenu satisfaction.

FO DGFIP 59 soutiendra les agents dans toutes les démarches qu'ils exerceront pour être rétablis dans leurs droits.

FO DGFIP 59 appelle plus que jamais les collègues du Nord à la vigilance sur leur évaluation professionnelle, et les invite dès l'année prochaine à former un recours dès lors que leur notation sera dégradée !

Nous passerons prochainement d'une évaluation au mérite à une rémunération au mérite dans laquelle chaque mot compte.